

Avis Financier

AMUNDI EUROPEAN SECTOR ROTATION FUND

Les porteurs de parts du FCP **AMUNDI EUROPEAN SECTOR ROTATION FUND (P: FR0013356094)** géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés qu'à compter du 31 janvier 2024, le montant minimum de première souscription ainsi que le montant minimum de souscription ultérieure, aujourd'hui fixés à une part, seront abaissés à un millième de parts.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire de votre FCP est mise à jour pour tenir compte de cette évolution à compter du 31 janvier 2024.

Les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés (DIC) de votre fonds AMUNDI EUROPEAN SECTOR ROTATION FUND, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.